



ENTRETIEN AVEC *Jean-Philippe Abgrall*
« *Stimuler la mémoire et
la motivation des élèves* »

pages 5 à 6

>> SPÉCIAL
ASH SECOND DEGRÉ
(SEGPA - ULIS...)

SNUipp



SNUipp-FSU

infos

n° 101 - Janvier 2013

ÉDITO

SEGPA, EREA, ULIS, CLASSES-RELAIS *maintien et développement !*



Emploi, pouvoir d'achat et protection sociale sont au premier rang des préoccupations des français. C'est bien compréhensible à un moment où la crise se poursuit avec son cortège de plans sociaux et de difficultés sociales croissantes. Des milliers d'enfants, de jeunes en sont des victimes directes, comme le montrent les derniers rapports de l'INSEE et de l'observatoire des inégalités. Les problèmes de logement, de santé... ont des répercussions importantes sur leur scolarité. C'est pourquoi la question des services publics, de leur financement, de leur accessibilité à tous sur tout le territoire est cruciale.

Cruciale aussi la nécessité d'une véritable réforme du système éducatif qui permette à tous les jeunes une scolarité complète, sans éviction précoce, et une formation professionnelle réussie.

Le maintien et le développement des dispositifs et structures de l'ASH sont un enjeu important pour les années à venir. SEGPA, EREA, ULIS, classes-relais ne peuvent fonctionner à l'économie et ont besoin de personnels spécifiquement formés.

C'est ce que le SNUipp-FSU a rappelé vigoureusement au ministère dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'Ecole.

SALAIRES : *osons revendiquer !*

Le projet de loi de finances prolonge le gel de la valeur du point d'indice et le rythme des négociations sur les rémunérations repousse le sujet à la préparation du budget 2014. La FSU continue d'exiger des mesures générales et immédiates de hausse des traitements, des pensions et de rattrapage de pouvoir d'achat. Elle exige que soit abandonnée la journée de carence. Les négociations qui s'ouvrent dans la Fonction publique ne doivent pas permettre au gouvernement d'esquiver la revendication des personnels d'une mesure générale immédiate.

Signez la pétition en ligne :

<http://www.fsu.fr/Augmenter-nos-salaires-Une.html>



FORMATION PROFESSIONNELLE : *une responsabilité de l'état*

Assurer cohérence et efficacité de l'action publique est une nécessité. Au travers de la future loi sur la décentralisation, c'est l'architecture de l'ensemble Etat et collectivités territoriales qui est posée. Les inégalités croissantes entre régions, entre départements nécessitent de véritables péréquations pour assurer les mêmes droits aux jeunes des lycées et des collèges. On en est loin. Le gouvernement a fait des annonces de transfert aux régions de « l'ensemble des attributions qui sont encore celles de l'Etat en matière de formation professionnelle, d'orientation et de mise en cohérence des politiques d'accompagnement vers l'emploi » (M. Lebranchu, 15 octobre). De tels transferts feraient courir le risque d'un éclatement en 26 politiques régionales soumises aux pressions locales avec le risque non négligeable de frein à la démocratisation du système éducatif et à l'élévation des qualifications. La formation professionnelle sous statut scolaire, la carte des formations, le traitement du décrochage des jeunes et le service public d'orientation scolaire doivent demeurer de la compétence de l'éducation nationale qui, s'agissant de la carte des formations professionnelles, doit être l'ultime décideur des ouvertures et des fermetures de sections implantées dans les lycées.

REFONDATION DE L'ÉCOLE : *bientôt une nouvelle loi d'orientation*

Après des mois de discussions et concertations, le projet de loi est maintenant connu. Il est indispensable de revenir sur les réformes régressives mises en oeuvre par le gouvernement Sarkozy. Certaines des orientations du nouveau projet de loi vont dans ce sens : l'éducation première priorité nationale (avec confirmation des 60 000 créations d'emplois), une priorité à l'école primaire (avec la référence au « *plus de maîtres que de classes* », la scolarisation à l'école maternelle, le rappel des valeurs qui doivent fonder l'école et être transmises par elle, l'objectif d'élever le niveau de qualification et de réduire les inégalités, la fin de l'apprentissage junior pour les jeunes de moins de 15 ans...

Des choix importants restent à faire.

Les mesures engagées dans la loi devront être inscrites dans la durée. Des décrets, des circulaires devront la compléter. La priorité à l'Ecole primaire est une nécessité pour prévenir dès les premières années les premières fragilités et difficultés, ce qui suppose aussi le rétablissement des aides spécialisées ! Mais cette priorité ne peut occulter les efforts à faire pour les autres niveaux d'enseignement. Il faudra donc ouvrir aussi les chantiers nécessaires au niveau des collèges et des lycées pour permettre la réussite de tous les jeunes, y compris ceux en grande difficulté ou porteurs de handicaps. Cela suppose d'attribuer les moyens nécessaires pour diversifier les situations d'apprentissage et accueillir dans de meilleures conditions d'étude tous les élèves dans un second degré marqué par une augmentation de la démographie dans les années qui viennent. Il faut réaffirmer le rôle primordial du service public d'éducation de la formation initiale sous statut scolaire dans le double objectif d'élever le niveau de qualification de tous les jeunes et de faire baisser significativement le nombre de sorties sans diplômes.

L'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels reste en question et le pilotage des cartes de formations professionnelles est remplacé par la loi de décentralisation, ce qui ne saurait rassurer les personnels. C'est aussi le cas du lycée, dont le lycée professionnel, trop absent des perspectives à venir. La progressivité des apprentissages ne doit pas seulement être pensée en cohérence de la maternelle au collège, mais intégrer les poursuites d'études et la formation professionnelle.

Les attentes sont fortes. Les enjeux pour l'avenir des jeunes sont importants. Il n'y a pas de temps à perdre.

SOMMAIRE

Page 2 : Pétition salaires, Formation professionnelle ; Refondation de l'école

Page 3 : Les SEGPA dans la refondation ; Dans la Manche...

Page 4 : Dangereuse austérité ; La RCBC

Pages 5-6 : Entretien avec Jean-philippe Abgrall

Page 7 : 23% des jeunes 16/25 ans sont pauvres ; Enseignement pénitentiaire

Page 8 : Handicap : en finir avec la précarité des aides / Notes de lecture.

Ce journal a été réalisé par :
Agnès Duguet, Fred Thimonier,
Isabelle Sargeni-Chetaud

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

REFONDATION DE L'ÉCOLE : *ne pas oublier les SEGPA !*

C'est ce que le SNUipp-FSU avait exprimé dans le cadre du groupe « Rénovation du Collège ».

Les SEGPA ont été fragilisées ces dernières années par les restrictions de moyens et les réorganisations qui les ont accompagnées. Les politiques rectorales ont été très différentes. Conséquence : si dans la plupart des départements, le potentiel de prise en charge est demeuré, il existe ici ou là des SEGPA avec des classes à cours doubles (une incohérence pédagogique et un déni des textes en vigueur !), ou des directeurs de SEGPA pour deux structures éloignées, ce qui n'est pas la bonne voie. Certaines SEGPA, notamment dans la région parisienne, ne disposent même plus d'un enseignant spécialisé par division, et si l'intégration dans le collège est une bonne chose pour les élèves, elle ne doit pas servir à justifier une réduction du potentiel de personnels formés intervenant dans les collèges.

La déjà longue expérience des SEGPA démontre qu'une offre de formation professionnelle sérieuse a une incidence directe sur l'avenir et l'insertion professionnelle des jeunes. Les SEGPA permettent de constater qu'un temps de concertation institutionnalisé, offrant la possibilité de faire travailler ensemble des personnels issus

d'horizons professionnels différents, est un gage de réussite. Personnels formés en nombre suffisant et temps de concertation développés sont donc bien des leviers à mobiliser.

Concernant l'orientation des élèves en SEGPA, on en parle tôt (trop tôt ?). C'est d'après les textes, déjà à l'issue du CM1, que l'école peut proposer aux parents d'un élève en grande difficulté d'envisager une orientation vers une SEGPA. Cette orientation précoce est souvent difficile à vivre pour les parents, à mettre en œuvre pour les enseignants, d'autant que l'intervention des RASED s'est raréfiée et que, dans ce contexte, le dogme du non-redoublement envoi des élèves en perdition en 6^{ème} ordinaire de collège. Résultat : une baisse des orientations en 6^{ème} et des arrivées plus tardives, quelquefois jusqu'en 4^{ème} ou 3^{ème} !

Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire de retrouver un pilotage national effectif des SEGPA et de redonner à ces structures du collège l'élan et les missions pour lesquelles elles ont été créées.

DANS LA MANCHE : *la dynamique d'un stage intersyndical*

Un département rural, des SEGPA inquiètes :

Les 13 SEGPA (moyenne de 52,6 élèves) disposent pour la plupart de 2 ateliers (Hygiène Alimentation Services et Habitat). Un phénomène inquiétant tend à se répandre : les doubles niveaux. Cinq structures ont ainsi une classe 6^{ème}/5^{ème} et six une 4^{ème}/3^{ème}. Après avoir tenté en vain (vu la forte mobilisation) de supprimer des structures, la direction académique essaie ainsi d'économiser des postes sans trop de vagues ! Pourtant ces classes ne sont pas autorisées par les textes en vigueur. Pourquoi en trouverait-on en SEGPA et pas dans le cursus général avec tous les problèmes de gestion de programmes avec des contenus et des horaires différents ?

Des élèves en grande difficulté abandonnés faute d'orientation.

Les dossiers déposés en CDOEASD sont en chute libre ces dernières années, une situation due, entre autres, au déficit de psychologues scolaires, aux critères d'orien-

tation drastiques, et à la difficulté des collègues des écoles de convaincre seuls les parents. Ceci sans compter que l'IEN considère que tout dossier rejeté en CM2 ne sera pas rouvert, qu'il n'y a pas quasiment de réorientations vers la SEGPA en fin de 6^{ème} collège, laissant grande ouverte la porte vers les Maisons Familiales et Rurales dont le réseau est dense et complet ! De grosses inquiétudes pointent donc sur l'avenir social et professionnel de tous ces élèves (et surtout les filles bien oubliées !).

Le stage a débouché sur une plate-forme revendicative dynamique exigeant notamment que des réorientations en cours de cursus soient de nouveau possibles, que les élèves inclus soient comptabilisés, que les doubles niveaux soient arrêtés, que le contenu du CFG soit harmonisé à minima au niveau du rectorat (épreuves et critères communs) et tienne réellement compte du travail réalisé en atelier...

Déterminés
à changer
la donne !

ENSEMBLE !



SNUipp-FSU

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : *la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable*

Dès 2013, la structure des budgets des établissements scolaires sera profondément bouleversée par la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC). Cette réforme, présentée dans les conseils d'administration ne sera pas sans incidences sur le fonctionnement des SEGPA et dispositifs ASH du second degré. SNUinfos a rencontré Dominique Giacomoni agent comptable à Paris et membre du SNASUB-FSU. Il nous en explique le contenu et les conséquences.

Cette réforme est organisée autour de la création de 3 services généraux ayant chacun des dépenses et des recettes :

- ➔ **AP (Activités Pédagogiques)** : regroupe tout ce qui est directement lié à la pédagogie (sauf GRETA CFA),
- ➔ **VE (Vie de l'élève)** : regroupe toutes les activités concernant les élèves, mais non liées directement à la pédagogie (aides sociales),
- ➔ **ALO (Administration et Logistique)** : regroupe toutes les opérations de fonctionnement général.

Et des services spéciaux spécifiques en nombre limité :

- ➔ Un service obligatoire prédéfini : les Bourses Nationales.
- ➔ Un service d'opportunité : le Service de Restauration et d'Hébergement.

L'une des conséquences majeures de la RCBC est la disparition pure et simple des chapitres alpha-numériques tels qu'ils existaient auparavant (A,B,C,D...J1). Le chapitre J1 (enseignement technique), comme le chapitre A1, n'existe donc plus et les crédits qu'il retraçait se trouvent repris au service général Activité Pédagogique.

Dorénavant, une grande liberté est laissée aux EPLE dans le choix des domaines et activités qui vont désormais structurer leur budget. Pour D.Giacomoni, les établissements techniques et professionnels, les collèges où sont implantés les SEGPA, auront tout intérêt à ce que les crédits qui finançaient auparavant les activités pédagogiques soient retracés au sein d'un domaine qui permettrait un suivi plus spécifique. La création d'un domaine « *SEGPA* » pourrait ainsi permettre aux directeurs-adjoints de SEGPA et aux enseignants



de ces structures de mieux « *suivre* » l'évolution de leurs crédits en dépense, avec la situation des dépenses engagées, mais aussi en recette avec la perception de la taxe d'apprentissage.

Pour D.Giacomoni, les élus au C.A représentant la SEGPA auront aussi intérêt à être vigilants sur le suivi et l'utilisation des réserves disponibles surtout celles spécifiques de l'ancien J1.

En effet, dans le cadre réglementaire actuel, le compte financier de l'EPL distingue les réserves disponibles du service général, de l'enseignement technique et de la restauration scolaire etc. La RCBC va conduire à une fusion de ces différents fonds de réserve en un fonds unique d'où la nécessité d'être vigilant afin que les « *ex-réserves* » du J1 viennent bien financer les activités liées à l'activité de la SEGPA.

Le SNASUB-FSU avait posé d'importantes réserves quant à la mise en oeuvre de cette réforme : sur les conditions matérielles de sa mise en place (absence de formation des personnels) et sur les profondes modifications que cette réforme pourrait entraîner notamment dans une période où les financements des EPLE sont contraints.

Dangereuse austérité

L'objectif affiché par le gouvernement de réduction à 3% du PIB en 2013 du déficit public et le cadre de la « *règle d'équilibre budgétaire* » imposés par le Traité européen ont conduit à de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques, néfastes pour les Services Publics et pour l'avenir. Comment assurer la mise en oeuvre des politiques publiques d'emploi, de logement, de santé, de formation sans moyens suffisants de fonctionnement, avec un déficit chronique de personnels qualifiés ? Les mobilisations du 14 novembre à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats ont marqué le rejet par les populations des politiques d'austérité qui les étranglent au quotidien. D'autres mobilisations sont déjà en préparation, une nécessité pour dénouer le carcan budgétaire actuel et avancer vers une Europe plus juste et plus solidaire.



« Stimuler la mémoire et la motivation des élèves »

Le titre de l'ouvrage de Jean-Philippe Abgrall publié aux éditions ESF, est, pour tout enseignant, une préoccupation importante afin de faire réussir tous les élèves. Oui mais, comment faire ? Avec quels outils ? En s'appuyant sur quels concepts ? Y-a-t-il une méthode comme le stipule le sous-titre « Une méthode pour mieux apprendre » ? Sur ces questions mais aussi sur d'autres SNUinfos a rencontré Jean-Philippe Abgrall.

Entretien avec Jean-Philippe Abgrall



enseignant et chercheur, il a publié récemment « Stimuler la mémoire et la motivation des élèves » chez ESF.

De nombreux chercheurs ont écrit sur la motivation, la mémoire. Pourquoi avoir choisi à nouveau cette thématique et pourquoi avoir associé ces deux « processus cognitifs » mémoire et motivation dans une même recherche ?

Le monde change, je citerais Michel Serres dans son livre « Petite Poucette » : « Ces enfants habitent donc le virtuel. Les sciences cognitives montrent que l'usage de la Toile, la lecture ou l'écriture au pouce des messages, la consultation de Wikipédia ou de Facebook n'excitent pas les mêmes neurones ni les mêmes zones corticales que l'usage du livre, de l'ardoise ou du cahier. Ils peuvent manipuler plusieurs informations à la fois. Ils ne connaissent, ni n'intègrent, ni ne synthétisent comme nous, leurs ascendants. » Et je compléterais en disant qu'ils n'ont plus la même motivation. La pédagogie doit donc s'adapter, car elle est à destination de ces enfants d'un autre monde, celui de demain. Ce que nous ne mesurons pas toujours, c'est la vitesse de cette évolution. L'objectif du livre est donc d'actualiser ces notions pour rassurer, permettre une communication sur l'acte d'apprendre.

Dans votre partie consacrée à la motivation vous faites beaucoup référence à l'adolescence, à l'image de soi. Pourquoi ?

L'image de soi, ou le sentiment de compétence sont essentiels dans l'acte d'apprendre. Quel que soit la méthode, si l'élève ne veut pas apprendre, il ne retiendra que peu de choses. Mais ce constat sur le manque de motivation des adolescents est tronqué, car il s'appuie sur des actions scolaires qui ne leur procurent pas de plaisir, pas suffisamment pour inciter une "addiction à" en utilisant les mêmes ressorts de motivation. La motivation est liée au processus d'action. Apprendre en ayant conscience de ses capacités d'action, du plaisir que l'on va prendre,

c'est anticiper le sentiment de compétence que l'on va avoir. Cela ne veut pas dire que l'école doit produire des assemblées de joueurs, mais des élèves heureux d'apprendre. La clef de la motivation est dans le plaisir partagé d'un acte d'apprendre et ceci encore plus demain qu'aujourd'hui.

Vous consacrez un chapitre aux « stratégies d'apprentissage adaptées aux perceptions de compétences ». Que voulez-vous dire ?

La stratégie correspond pour un adolescent aux chemins qu'il doit emprunter pour accéder à ses objectifs. Or souvent il ne connaît ni les chemins, ni les objectifs. Comment j'apprends ? ne s'apprend pas en classe ou très peu. En outre comment avoir un sentiment de compétence sur ses capacités à apprendre, la note est souvent le seul indice, le seul élément visible pour l'élève et les parents. La note est une perception globale d'une réussite à un devoir, mais est-ce le reflet de la capacité d'apprendre ? Il y a confusion entre note et perception de compétence chez l'adolescent. La métacognition, donc la capacité à percevoir ses stratégies cognitives permet de porter un regard sur ses compétences cognitives, et donc d'adapter ses stratégies à ses compétences.

Comment revisitez-vous la notion d'intelligence ?

Je me suis souvent demandé pourquoi on ne mesurait que l'intelligence individuellement alors que les pratiques sont de plus en plus collectives. Comment peut-on être certain qu'une personne intelligente le sera dans un groupe ? Pourquoi ne mesurerait-on pas le QI d'un groupe ? Et puis le QI est une mesure globale, mais l'important est la manière dont on utilise nos capacités qui sont souvent spécialisées. Nous sommes des êtres adaptatifs, la plasticité du cerveau tel que le décrit Catherine Vidal nous le montre bien. Et nous vivons dans un monde en changement. Au final, cette mesure ponctuelle est-elle révélatrice de ce que sera la personne dans un avenir proche ? Est-ce un outil prédictif d'adaptation, est-il donc utile ? Le monde change rapidement, nous préparons les étudiants à des métiers qui n'existent pas encore et qui utiliseront des technologies qui ne sont pas encore inventées. Le QI mesure-t-il la capacité à être intelligent dans un monde qui n'utilisera pas les standards d'aujourd'hui ? Finalement comment pouvons nous savoir ce que sera l'homme intelligent de demain ? Il devra sûrement être hyper-connecté, pouvoir s'adapter très rapidement à de nouvelles situations et manipuler rapidement de nouveaux savoirs, surtout quand on sait que 1 travailleur sur 4 reste moins d'un an avec le même employeur selon le départsment du travail américain.



La mémoire est, et a été, le sujet de nombreuses recherches. Quels sont, pour vous, les points importants que doit prendre en compte tout enseignant pour enrichir et stimuler la mémoire ?

La stimulation est nécessaire avant et pendant le cours. Par exemple, je propose aux élèves un exercice simple à réaliser le soir, avant d'ouvrir leur cahier, c'est de vérifier ce dont ils se souviennent. On prend son cahier et l'on cherche à visualiser les pages du cours et on pose sur une feuille les éléments qui viennent à l'esprit. Les premières fois peu d'éléments du cours reviennent à l'esprit. Lors des périodes d'accompagnement, c'est là l'occasion de stimuler aussi leur motivation. Avec quelques questions ciblées on réussit facilement à faire resurgir presque tout le cours, c'est le moment de leur faire prendre confiance en leur cours. La méthode que je propose dans mon livre inclut cet exercice. Mais quand l'enseignant propose aux élèves en début et fin de cours, cahier fermé, de noter ce qu'ils ont retenu sur une feuille, sur un dessin, schéma..., la quantité d'éléments du cours qui est récupéré en mémoire grossit très vite. L'important est donc une stimulation régulière en facilitant la prise de confiance en sa mémoire, en toutes ses mémoires.

Les pratiques pédagogiques observées dans les classes délaissent-elles ce champ ?

L'erreur commune est de dire : il n'a pas appris sa leçon quand l'enseignant n'a pas expliqué comment il devait apprendre la dite leçon. Il existe quantité de petits jeux pour stimuler la mémoire. Chacun prend du plaisir à jouer avec sa mémoire avec des jeux comme le memory ou sous forme de mots croisés, etc... Il est important de prendre du plaisir DANS et PAR l'action d'apprendre. L'autre champ est la créativité, les enfants sont souvent trop scolaires dans leur approche, il n'y pas de recherche dans leur acte d'apprendre, c'est souvent par méconnaissance et le manque d'entraînement. Le jeu et la créativité sont les deux champs insuffisamment exploités en cours classe et à la maison pour apprendre. Le sentiment de compétence vis-à-vis de leur mémoire est souvent faible, car ils préparent encore trop souvent leur révision pour un contrôle la veille pour le lendemain, et devant la quantité de cours à retenir, souvent ils sont découragés. Ce dernier point a des incidences sur tout leur parcours, alors qu'un peu d'organisation et surtout une préparation en début et fin de cours permet de rectifier cela facilement. Pour cela il est nécessaire de mettre en place un partenariat entre les enseignants et les parents en adoptant une méthode commune. L'école des parents autour de ce thème est selon moi une bonne approche.

Vous écrivez que « L'avenir de notre profession est plus dans la construction intellectuelle de l'enfant que dans la construction d'une culture commune ». Y aurait-il dichotomie pour vous ?

Attention, il n'y a pas opposition ou division, le problème n'est pas là. L'enseignement dans sa forme ancienne imposait la culture commune par une transmission directe du savoir traduit par l'enseignant en direction de l'enfant trop passif. Aujourd'hui ce savoir ne peut plus venir que de l'enseignant, mais aussi des enfants. Dans un monde qui évolue vite, on considère que le nombre d'informations techniques double tous les deux ans, le problème n'est pas de transmettre une culture technique commune, par exemple, mais de permettre aux enfants de s'adapter à la culture de demain. Un enfant, tout comme un adulte apprend en fonction de son vécu. Le savoir est de plus en plus collectif, la culture ne vient plus de l'enseignant, mais d'un travail collectif sur la culture, travail encadré, expliqué, mené par l'enseignant. On prépare l'enfant à recevoir une culture, on ne l'impose pas.

Les enseignants de SEGPA et/ou d'EREA travaillent quotidiennement avec des élèves aux difficultés scolaires graves et persistantes. Quels seraient pour vous les axes prioritaires de travail à mettre en place auprès de ces élèves ?

Si l'estime de soi est importante pour la motivation, elle n'est pas suffisante : croire en ses capacités de réussite est encore plus important, indépendamment de la valeur qu'on accorde à une activité ou à une discipline. Or, tout enfant est capable Il doit le savoir et comprendre que nous le savons. Sinon, l'élève en grandes difficultés risque d'intégrer son impossibilité à agir sur le cours des événements. M. Seligman a nommé cet état la « *résignation apprise* ». Il ne peut plus apprendre. Pour reprendre confiance dans l'enseignement, les enseignants et soi, il faut créer un climat de sécurité et un cadre d'apprentissage clair, épanouissant. Apprendre sans désir, sans plaisir est trop souvent le lot des enfants en difficultés, et pourtant c'est le préalable indispensable. Les études sur la mémorisation montrent bien la relation entre la circulation de la dopamine et nos capacités de mémorisation. Il existe un circuit de la récompense dans le cerveau, un enfant en souffrance de part ses résultats ne peut pas être motivé par un apprentissage. L'essentiel est donc de retrouver le goût du travail, l'envie d'apprendre. La motivation est l'axe prioritaire.



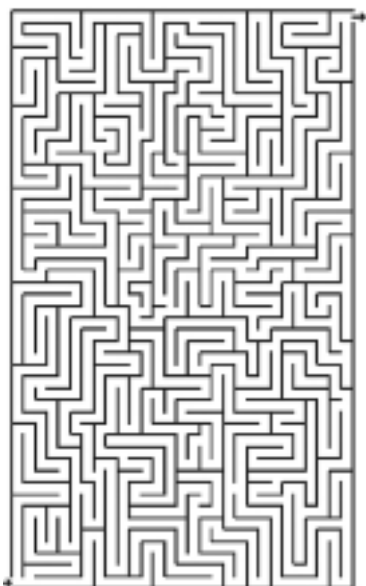
23 % des 16-25 ans sont pauvres !

Un rapport de l'observatoire de l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) publié le 4 décembre dresse un tableau sévère et inquiétant de la ligne de fracture qui existe au sein de la jeunesse aujourd'hui en France : celle diplômée et l'autre non-diplômée. Les chiffres sont éloquentes et encouragent à conduire une politique volontariste en terme de formation, d'accès à la qualification, à la certification mais aussi d'accès au logement, à l'emploi, aux loisirs, au permis de conduire etc.

Dans un article publié par Le Monde du 4 décembre, Olivier Galland sociologue commente ce rapport. Le taux de pauvreté des 18-24 ans, c'est-à-dire des jeunes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit 964 € par mois source INSEE), atteint 22,5 %. Ce chiffre a progressé de 5 points depuis 2004, il concerne actuellement plus d'un million de jeunes. Si le rapport montre comment la famille peut-être un soutien encore indispensable et aidant, il décrit aussi les grandes inégalités territoriales dans l'accès à l'emploi. Sur six millions de jeunes actifs, un million est au chômage avec une aggravation du chômage de longue durée (+ 5,6 % entre 2008 et 2010) parmi eux. Le clivage entre diplômés et non-diplômés se creuse. Alors que le taux de chômage des 15-25 ans est de 22 % pour les titulaires d'un seul CAP, BEP ou d'un BAC, de 9% pour les diplômés du supérieur, il est de... 46 % pour les non-diplômés. Conséquence première de ce chiffre, 30% des jeunes non-diplômés sont pauvres et... confirmation, le diplôme reste un rempart contre le chômage. On peut même considérer que l'insertion dans l'emploi grâce au CAP se rapproche plus de l'insertion d'un diplômé du supérieur que celle d'un non-diplômé... notamment dans les emplois de service d'aide à la personne. Le risque est grand dans un marché de l'emploi qui offre une place très importante aux diplômés de voir les 140 000 jeunes sortis

du système éducatif sans qualification, se paupériser de plus en plus indique O.Galland. Appartenant aux classes de milieux populaires, habitant dans des zones urbanisées, issus le plus souvent de l'immigration, ces jeunes « devraient être des cibles prioritaires des politiques publiques » dit-il. « Enfin renversement de l'histoire, les jeunes sont désormais davantage touchés par la pauvreté que les vieux » dit O.Galland. Dans sa conclusion, le rapport indique que ces jeunes sont les « laissés-pour-compte » des politiques publiques depuis de nombreuses années et que comme dans les pays voisins de la France, il faudrait proposer des formations de longue durée assorties d'une allocation en se dotant d'un accompagnement humain le plus personnalisé possible... autant de conclusions que partage la FSU.

Ce rapport, au delà des chiffres très inquiétants et des changements profonds qu'il décrit, doit encourager toutes les équipes d'enseignants de SEGPA et d'EREA à faire le postulat que leurs élèves peuvent atteindre le niveau V (CAP) et à revendiquer tous les moyens d'enseignements permettant de relever ce défi.



Enseignement pénitentiaire

Suite aux réécritures, il y un an maintenant, de la convention sur l'enseignement pénitentiaire, entre l'Education Nationale et le Garde des Sceaux, de la circulaire d'application pédagogique, un groupe de travail sur les conditions d'exercice des responsables locaux d'enseignements (RLE) et l'évolution de leurs missions avait été mis en place, sous l'égide de la DGESCO et de la DGRH.

Or, ce groupe de travail, dont l'importance et la nécessité avaient pourtant été reconnues par tous, ne s'est réuni qu'une seule fois. Aucune suite n'a été donnée, malgré les engagements pris à l'époque de reprendre les travaux dès la rentrée.

A l'heure où le président de la République souhaite que l'éducation soit à nouveau une priorité pour le pays, il semble pour le moins paradoxal que l'enseignement en milieu pénitentiaire soit ainsi mis à l'écart et que les enseignants ne puissent plus contribuer aux évolutions dans leur secteur, surtout quand celles-ci impactent fortement leurs missions et les conditions de leur réalisation.

C'est pourquoi, le SNUipp vient d'écrire au ministre en demandant que les travaux soient repris de toute urgence, et qu'ils associent comme cela avait également été prévu, les représentants des personnels.

HANDICAP : en finir avec la précarité des aides !

L'accompagnement des élèves en situation de handicap a fait l'objet de plusieurs engagements sur la pérennisation et la professionnalisation des emplois des personnels accompagnants pendant la campagne présidentielle. Où en est-on ?

Actuellement on estime à 21 000 le nombre des AVS : 12 000 personnes en contrats aidés et 9000 assistants d'éducation. En septembre 2012, les effectifs des AVSi sous contrat d'assistants d'éducation ont été augmentés grâce une dotation supplémentaire de 1500 emplois, s'ajoutant aux 2100 assistants d'éducation substitués aux EVS. C'est donc un total de 3600 assistants d'éducation supplémentaires que doit recruter l'enseignement public.

En juillet 2012, une nouvelle catégorie de personnels avait été créée par le décret n° 2012-903. Il s'agit des assistants de scolarisation, appelés suivant les départements ASco, AVSM, AVS-Mut ... Ils sont chargés d'assurer un nouveau type d'aide, « l'aide mutualisée ». Cette aide est attribuée par une décision de la MDPH, qui se prononce sur la base d'une évaluation scolaire de l'élève en situation de handicap, « en prenant en compte notamment son environnement scolaire, la durée du temps de scolarisation, la nature des activités à accomplir par l'accompagnant, la nécessité que l'accompagnement soit effectué par une même personne identifiée, les besoins de modulation et d'adaptation de l'aide et sa durée. Cette aide est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. »

Dans la pratique, les MDPH n'ont pas encore toutes le logiciel permettant de faire les nouvelles notifications. La mise en place devrait donc se faire progressivement au cours de l'année.

Un groupe de travail interministériel intitulé « Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap » a été installé le 16 octobre dernier. Pré-

sidé par Pénélope Komites, ancienne adjointe chargée du handicap à la mairie de Paris, il comprend les associations de parents d'élèves en situation de handicap mais aussi la FCPE et la PEEP, les représentants des personnels (dont la FSU), les institutions (MDPH, CNSA, CNCPPH, DGESCO, ADF ...) et un certain nombre de grandes entreprises, ainsi qu'une représentante de la concertation sur la refondation de l'école. Ce groupe de travail doit réfléchir et rendre des conclusions au cours du premier trimestre 2013. Il doit notamment « dégager les contours d'une nouvelle profession » et « aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun ».

« L'accompagnement doit être appréhendé dans sa globalité et dans tous les lieux fréquentés par l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap : structure d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, plateaux techniques des stages et de l'alternance, structures d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, transports. »

Après l'échec du dernier groupe de travail sur le sujet, faute d'engagement politique du précédent gouvernement, il s'agit pour le SNUipp-FSU, de mettre enfin un terme à la précarité de ces personnels en créant un nouveau métier dans le cadre de la fonction publique et en répondant mieux aux besoins des élèves en situation de handicap.



NOTES DE LECTURE

Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation n°59

Le dernier numéro de la Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation (N°59 Octobre 2012) a pour thématique les enjeux de l'école en prison. De nombreux articles émaillent la revue aussi bien sur les évolutions de l'enseignement en prison que sur l'approche sociologique du monde carcéral, le profil psychologique des personnes détenues ou encore sur l'approche socio-historique de l'enseignement en prison.

À souligner le titre de l'article qui présente le dossier : « Agiter les cellules grises : les enjeux de l'école en prison » ou encore celui consacré à l'Éducation nationale au sein des Établissements pénitentiaires pour mineurs intitulé « Comme un poisson dans l'eau ».



Revue du CERFOP n°21

Les actes du dernier colloque du CERFOP (mai 2012) consacré aux « Pratiques de projet dans les enseignements adaptés du 2nd degré » viennent d'être publiés. Outre des contributions de chercheurs comme Jean-Yves Rochex, Jean-Pierre Boutinet, ce dernier numéro renferme bon nombre de pratiques et d'expériences qui soulignent la vitalité des enseignements généraux et professionnels adaptés. Signalons le remarquable travail de cette association le CERFOP qui en programmant un colloque annuel reste un des rares espaces d'échanges de pratiques au sein des EGPA.

Le prochain colloque se tiendra le mercredi 22 mai 2013 à l'EREA A.Dumas à Paris 15^{ème}, avec pour thème : « Apprendre dans le cadre des enseignements adaptés du second degré ».

NOUS CONTACTER

SNUipp-FSU secteur éducatif,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 40 79 50 42
pour nous contacter:

snuipp@snuipp.fr ou educatif@snuipp.fr